

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012 sur salaires 2011

à régler au plus tard le 29 février 2012



Adresse de retour :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE ET LOIRE
Centre de Services d'Angers - Service Taxe d'Apprentissage -
132 av de Lattre de Tassigny - CS 30320 - 49003 ANGERS CEDEX 1

TEL : 02 41 20 49 45 - FAX : 02 41 20 53 16

vosre déclaration en ligne sur <http://www.maineetloire.cci.fr>

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Clé WEB

CABINET COMPTABLE

CONTACT Entreprise Comptable

TÉL.

FAX

E-MAIL

SIRET

NAF

Date de radiation ou cessation d'activité Effectif moyen annuel 2011 Apprentis au 31/12/2011

Voir au verso - 6

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

MASSE SALARIALE BRUTE (cf. DADSU base sociale - rubrique S80.G62.05.002)

- Si $S \leq 100\,355\text{ €}$ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION
Il faut remplir ces 2 conditions. Nombre d'apprentis en cours d'année :

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 13,14 % - Cocher si vous avez majoré

S

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :	S x 0,5 %	TB <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
CDA : Contribution au Développement de l'Apprentissage	S x 0,18 %	+CDA <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

CSA : Contribution supplémentaire à l'Apprentissage - Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet)

Si l'effectif moyen annuel 2011 atteint ou dépasse 250 salariés, votre entreprise est concernée par la CSA.

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA (voir site internet)

- Frais de stages de formation initiale : joindre les conventions de stages
Les stages de 3^{ème} générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 4 % de TB.

Si le total des frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond !

TB x 4 % = plafond Total des frais calculés

Forfait journalier X nb de jours ouvrés = montant par catégorie	Cat. A : 19 € niveaux IV et V	Cat. B : 31 € niveaux II et III	Cat. C : 40 € niveau I
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	+	

Pas de centimes

- Dons en nature : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable. + +

Total des déductions -D

4-PAIEMENT (A défaut de paiement avant le 1er mars 2012, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : **TB + CDA - D = P**

Chèque N° Virement **à l'ordre de :** CCI DE MAINE-ET-LOIRE (par délégation de la CCIR Pays de la Loire)
CIC ANGERS ENTREPRISES 30047 14293 00022933702 09
(Joindre une copie et mettre en libellé le n° de dossier ou Siret)

Pièces à joindre obligatoirement : contrats d'apprentissage conventions de stage justificatifs des dons en nature

- par délégation de la CCIR Pays de la Loire
- Champ géographique : Région des Pays de la Loire
- Date de l'avis du Service Régional de Contrôle de la DIRECCTE : 13/10/2011
- Date de la Convention de délégation : 01/07/2011
- Date habilitation de la CCIR à collecter : 01/12/ 2003

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)

5- CALCUL DE LA RÉPARTITION

CAS-FNDMA = TB x 22 %.

Compte d'Affectation Spéciale - Financement National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage qui sera reversé au Trésor Public

QUOTA = TB x 31 %

qui sera reversé à des CFA ou section d'apprentissage

HORS QUOTA = TB X 47 %

CAS-FNDMA

QUOTA

HQ

	∞
	∞
	∞

• REPARTITION DU HORS QUOTA

Si TB < ou = à 305 €, HQ peut être affecté en totalité sur l'une des 3 catégories.

Si TB > à 305 €, HQ se répartit entre ces 3 catégories selon le tableau ci-contre.

Un seul cumul de 2 catégories du hors quota est autorisé pour toute la déclaration.

Catégorie A + Catégorie B OU Catégorie B + Catégorie C

HORS QUOTA (HQ)

Cat. A = 40%	Cat. B = 40%	Cat. C = 20%
-	-	-
-	-	-
=	=	=

Déduction plafonnée pour les frais de stages, s'il y a lieu (voir recto - 3)

Déduction pour les dons en nature, s'il y a lieu (voir recto - 3)

Montants disponibles par catégorie pour les affectations :

6- Si vous avez des Apprentis au 31/12/2011 : QUOTA OBLIGATOIRE

Joindre **impérativement** les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2011

Car vous avez l'obligation d'affecter au(x) CFA ou section(s) d'apprentissage d'accueil le coût de la formation dans la limite du quota disponible

IMPORTANT	Zone réservée	NOM, Prénom de l'apprenti	CFA fréquenté, ADRESSE	Diplôme préparé (CAP de ..., BEP de ..., etc)	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	

7- AFFECTATIONS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Si cumul, entourer : Cat A + Cat B

ou
Cat B + Cat C

Indiquer des croix ou des sommes

← Hors Quota →

Zone réservée	Nom Ecole	Adresse	Quota obligatoire	Quota disponible	Cat. A	Cat. B	Cat. C

Si Versement Partiel VP, remplir ce cadre

CDA	FNDMA	Quota obligatoire	Quota	Cat. A	Cat. B	Cat. C
€	€	€	€	€	€	€

TOTAL VP

∞
